

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

N°025

En exercice : 53

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FÉVRIER 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 4 février 2022, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Jerome LEGENDRE	Madame Marie-francoise MESSEZ
Madame Kourtoum SACKHO	Madame Solene DA SILVA
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Maryse EMEL	Monsieur Miguel MONTEIRO
Monsieur Lewis CHARTIER	Madame Mizgin OZHAN
Madame Margaux HOUIS	Monsieur Pierre SACK
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Katalyne BELAIR

Secrétaire de séance : Sandrine DESIR

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service de l'Administration Générale

OBJET : Vœu "Stop féminicides" - Groupe des élus communistes, écologistes et citoyens - amendé

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'alinéa 4 de l'article L. 2121-29 ;

Considérant le vœu soumis par le Groupe des élus communistes, écologistes et citoyens, amendé par la proposition de Mme le Maire ;

Considérant son contenu :

« Le 8 janvier dernier, Elsa-Marie, albertivillarienne de 29 ans a perdu la vie sous les coups de son compagnon ainsi que sa fille Sihem, âgée de 2 ans. Quelques mois plus tôt, le 11 septembre 2021, c'était Hamana qui était victime d'un féminicide devant ses quatre enfants. Ces drames nous touchent toutes et tous et nous obligent à apporter des réponses concrètes pour protéger les femmes victimes de violences et leurs enfants dans notre ville.

Aujourd'hui, depuis le 1^{er} janvier, en France, nous dénombrons déjà 13 féminicides. Dire « plus jamais ça ! » est un fait mais agir est essentiel.

A deux reprises, en peu de temps, notre ville a été au cœur de cette actualité malheureuse. Cela démontre l'impérieuse nécessité de prendre à bras le corps les violences faites aux femmes mais également les violences sexuelles et sexistes que beaucoup subissent sur l'espace public, au travail ou dans leur foyer. Malheureusement, face à ces violences sourdes et parfois invisibles trop de femmes mais également d'hommes n'osent pas les dénoncer. Cela peut conduire à des drames qui pourraient être évités si la parole des victimes était mieux prise en compte, écoutée et crue.

En effet, des moyens de protection existent mais il est nécessaire de mieux les faire connaître et de développer des dispositifs innovants et de proximité.

Aujourd'hui, pour que cessent ces comportements sexistes qui laissent les mains libres aux agresseurs et pour que ces drames ne recommencent plus, Aubervilliers a plus que jamais besoin d'une prise de conscience collective et d'actions concrètes supplémentaires.

Ainsi, les élus d'Aubervilliers proposent qu'Aubervilliers devienne une ville pilote dans le déploiement et la coordination de l'ensemble des dispositifs existants de prévention et d'accompagnement des victimes. Pour cela, il s'associe à l'initiative de la municipalité d'organiser une grande conférence réunissant l'ensemble des partenaires pour un état des lieux et une évaluation des dispositifs en vue de déterminer ensemble un plan d'action ; Cette démarche ambitieuse devant s'inscrire dans le temps, l'évaluation de ce plan d'action fera l'objet d'une conférence annuelle. »

Adoption à l'unanimité par 50 pour , 1 ne prend pas part au vote (Thierry AUGY)

DELIBERE :

APPROUVE ce vœu ;

DIT que ce vœu sera transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Reçue en préfecture le : 25/02/22
Accusé en préfecture :
93-219300019-20220210-lmc123772-DE-1-1
Publiée le : 25/02/22
Certifiée exécutoire : 11/02/22



